

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00702
Numéro SIREN : 320 853 518
Nom ou dénomination : S.L.G. EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2024 sous le numéro de dépôt 16869

SLG EXPERTISE
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 10 rue Pergolèse
75116 PARIS
320 853 518 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 29 DECEMBRE 2023

Le 29/12/2023, Paris,

AMMI SARL, au capital de 10500 euros
dont le siège social est 10 rue Pergolèse 75116 PARIS
immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS 487 467 391
représenté par Arnaud BERNARD, agissant en qualité de Co-gérant
Associée unique de la Société SLG EXPERTISE,

En application des dispositions des statuts, l'Assemblée est présidée par Madame Marion BOLZE,
Présidente, présente et acceptant.

Monsieur Arnaud BERNARD et Monsieur Damien VALLEE, représentants du comité de direction et
acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

L'associé unique a pris les décisions suivantes relatives à :

- Démission d'un membre du comité de direction,
- Remplacement du Président du comité de direction,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION – DEMISSION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION

L'associé unique prend acte de la démission de ses fonctions de membre du comité de direction de
Monsieur Arnaud BERNARD à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION – REMPLACEMENT DU PRESIDENT DU COMITE DE DIRECTION

L'associé unique décide de nommer pour une durée de six ans :

Monsieur Arnaud BERNARD, demeurant à MOUVAUX 59 420, 183 Boulevard Carnot, né le 27 avril 1976 à Clichy, en remplacement de Madame Marion BOLZE, demeurant à VIROFLAY 78220, 7 rue du Chêne de la Vierge, née le 29 août 1961 à Sainte-Foy-Les-Lyon suite à sa démission.

L'associé unique ainsi que les scrutateurs remercient Madame Marion BOLZE pour le travail qui a été exercé pendant toute la période durant laquelle cette fonction a été assuré.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Le Président
Arnaud BERNARD

L'associé unique
AMMI SARL
représenté par Arnaud BERNARD, agissant en qualité de Co-gérant

Le scrutateur
Damien VALLEE